



Paris, le 6 avril 2021

M. Jean Castex
Premier Ministre
Hôtel de Matignon

Objet : absence persistante d'intégration des opérateurs funéraires dans la chaîne sanitaire
// continuité de services pendant la troisième vague

Monsieur le Premier Ministre,

Les fédérations professionnelles du secteur funéraire ont pris connaissance de la liste des professionnels prioritaires pour l'accès de leurs enfants à l'école pendant l'épidémie.

Nous constatons que les professionnels du funéraire ont, une fois encore, été écartés de ce dispositif nécessaire à la continuité de leurs services, pourtant essentiels à bien des égards dans une période de crise sanitaire.

L'absence renouvelée, persistante, des opérateurs funéraires dans l'ensemble des décisions relatives à la chaîne sanitaire depuis le début de l'épidémie est incompréhensible pour les fédérations, les adhérents, les salariés.

- Dès avant la première vague, au mois de février 2020, nous avons alerté les autorités sur la nécessité de bénéficier d'un accès prioritaire aux EPI (masques, blouses, gants). L'intégration très tardive de la profession a entraîné de nombreuses difficultés sur le terrain, les opérateurs étant conduit au « système D » pour assurer leur mission en l'absence de moyens de protection, sans mettre en danger leur personnel.
- Tout au long de l'année 2021, nous avons multiplié les contacts avec les services gouvernementaux pour nous assurer que de telles difficultés ne se reproduiraient pas dans le cadre de la vaccination (cellule de crise, DGCL, cabinet du Ministre de la Santé, cabinet du Premier ministre...). A ce jour, aucune mesure n'a encore été prise en ce sens.
- Nous constatons, aujourd'hui, que l'administration fait le choix délibéré de tenir les professionnels du funéraire à l'écart des dispositifs de garde nécessaires à la continuité

de leurs services. Nos salariés ne peuvent, en même temps, garder leurs enfants et s'occuper des défunts et de leurs familles.

Cette situation n'est ni acceptable, ni compréhensible.

Les professionnels du funéraire sont le dernier maillon de la chaîne sanitaire. Ils prennent en charge les défunts décédés du Covid 19. Ils sont en lien étroit avec les familles, très souvent cas contact eux-mêmes par des raisons évidentes de proximité avec les patients Covid. Ils assurent 24h/24 et 7j/7 une mission de service public essentielle pour éviter la saturation de la chaîne sanitaire.

La France, à la différence de pays voisins, a su éviter des situations et des images désastreuses de ce point de vue. Nous le devons, en grande partie, aux 6000 opérateurs funéraires et à leurs 25 000 salariés qui se sont mobilisés sans discontinuer.

Il est primordial d'assurer leur sécurité et la continuité de leur service.

Nous ne pouvons plus entendre que cette nouvelle décision relève d'un oubli ou de la méconnaissance de notre métier. Il s'agit, à nos yeux, d'un véritable dysfonctionnement dans la prise en compte par l'Etat de préoccupations majeures dans le cadre d'une crise sanitaire.

Nous demandons solennellement que les professionnels du funéraire puissent bénéficier des mêmes mesures que l'ensemble des professionnels de la chaîne sanitaire, qu'il s'agisse de l'accès prioritaire à la vaccination ou de la possibilité de faire garder les enfants à l'école.

Les explications précises et chiffrées ont été fournies à vos services à plusieurs reprises. Seul l'arbitrage politique manque à cette décision de bon sens, de nature à préserver la fluidité des opérations funéraires.

Nous nous tenons à disposition ainsi qu'à celle de votre cabinet et de vos services pour résoudre cette difficulté avant qu'elle ne prenne une nouvelle fois de l'ampleur et vous prions de recevoir, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'UPFP

Manuel SAUVEPLANE
Président



Pour la FFPF

Alain HOFFARTH
Roger SCHVARTSMAN
Co-Présidents



Pour la CPFM

Michel MARCHETTI
Didier KAHLOUCHE
Co-Présidents

